

Assistant-e fonds externes à la Haute école pédagogique du canton de Vaud

Base

- Directive 03_12 Doctorant financé par des fonds externes (HEP) du 19 juillet 2016.
- Directive 1.31 Doctorant financé par des fonds externes (UNIL) du 10 mars 2008.
- Annexe 12 du Règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides (FNS) du 9 décembre 2015: *Barèmes pour les doctorants-e-s, fourchettes de salaires et directives pour les postdoctorant-e-s et autres collaboratrices et collaborateurs, charges sociales forfaitaires.*

Indexation système FNS

Rémunération

Doctorant·e·s	CHF 47'040.- à CHF 50'040.-
Postdoctorant·e·s	CHF 80'000.- à CHF 105'000.-
Autres collaborateurs·trices	CHF 40'000.- minimum, maximum selon les directives salariales de l'institution